

Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries, beurreries et manufactures de lait condensé.

Acte concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants mennonites.

Acte concernant les expropriations de terrains.

Acte modifiant "l'Acte des Postes," chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.

Acte autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction du Nord-Ouest et du Lac des Bois.

Acte modifiant "l'Acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés, et l'acte qui le modifie.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts révisés.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte d'inspection générale," chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts révisés.

Acte à l'effet d'étendre les dispositions de l'Acte d'extradition.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts révisés.

Acte modifiant l'Acte des inspecteurs-mesureurs, chapitre cent trois des Statuts révisés.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des douanes," chapitre trente-deux des Statuts révisés.

Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte des terres fédérales."

Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Acte relatif aux connaissements.

Acte modifiant le Statut révisé concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Acte concernant les subventions aux steamers trans-océaniques.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cent trente-huit, concernant les juges des cours provinciales

Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie de chemin de fer et de vapeur de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte à l'effet de décharger la corporation de la ville de Cobourg.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants: "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit:

"QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le